



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2022

« Conséquences de l'exil en France pour les
personnes âgées venant d'Ukraine »

avec le soutien de la de la Fondation de l'Avenir pour
la recherche médicale



Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



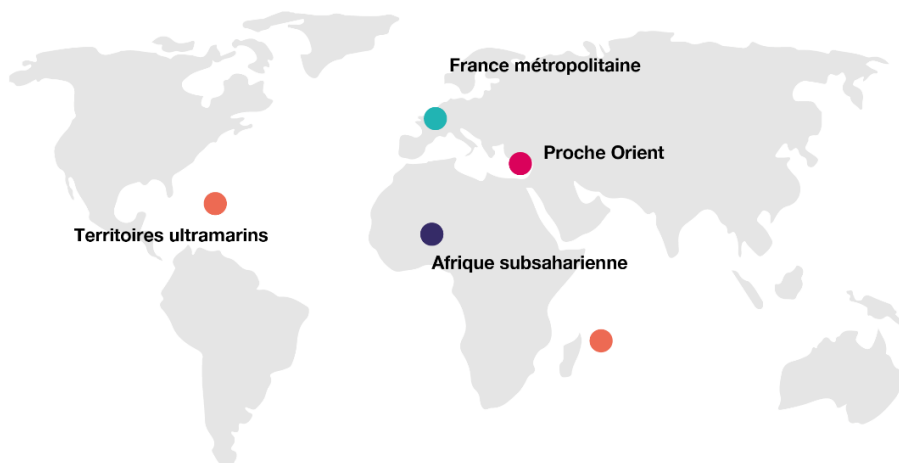
Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



Appel « Conséquences de l'exil en France pour les personnes âgées venant d'Ukraine »

avec le soutien de la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la **Fondation de l'Avenir** pour lancer un appel à candidatures pour **1 bourse de recherche individuelle** de 12 mois sur le thème des conséquences de l'exil en France pour les personnes âgées venant d'Ukraine.

La Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée a été créée en 1987 et portée par la Mutualité. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1988. Portée par sa vocation d'intérêt général et son appartenance à l'économie sociale, la Fondation incarne le trait d'union entre le mouvement mutualiste et les acteurs de la santé publique. Elle participe activement, par ses actions, recommandations et ses publications, à l'amélioration de notre système de santé.

Thématique et zone géographique de recherche

Pour Alain Villez, président des Petits Frères des Pauvres, les personnes âgées « *sont les grands oubliés dont on ne parle pas ou presque* » dans le drame que vit la population ukrainienne depuis le déclenchement de l'agression russe le 24 février 2022¹. « *La situation en Ukraine nous rappelle, une fois de plus, la place particulièrement exposée des personnes âgées dans les zones de guerre et zones de crises humanitaires* », écrit-il², à l'instar du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Sadako Ogata, qui déclarait en 1999 que « les réfugiés âgés sont invisibles depuis trop longtemps »³.

Un quart de la population ukrainienne est âgée de 60 ans ou plus. Ces 10 millions de personnes, dont certaines sont incapables de quitter les zones de conflit, font partie des plus exposées aux bombardements. Depuis plusieurs années déjà, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés décrit des cas dramatiques dans les régions séparatistes à l'Est du pays, où des villages entiers ne sont plus peuplés que par des personnes âgées, les plus jeunes ayant fui le conflit et les bombardements, et où l'accès à la nourriture, aux soins ou médicaments devient de plus en plus compliqué quand il n'est tout simplement impossible.

¹ Alain Villez, « Ukraine : n'oublions pas les personnes âgées ! », Ouest-France, 18/03/2022.

² Ibid.

³ National institute of adult continuing education (NIACE), Older refugees and asylum seekers in the UK : the challenge of accessing education and employment, Briefing Sheet 86, janvier 2009, p. 1.

Avant la guerre, la situation des personnes âgées ukrainiennes était déjà difficile, « dans un pays où leur prise en charge est totalement défailante et laissée à la merci de structures privées ou illégales », et où « les solidarités familiales s'effritent devant l'exode rural et l'exil à l'étranger d'une partie importante de la population »⁴. La guerre est venue « précipiter une situation qui était déjà empreinte d'une grande misère humaine »⁵ pour les personnes âgées restées en Ukraine.

Celles qui ont trouvé refuge en Europe, parmi les 6 millions d'Ukrainiens qui ont quitté leur pays suite à l'agression russe de février 2022, bénéficient en revanche d'une mobilisation sans précédent. Celle-ci suscite un effort financier et une démonstration de solidarité de la part des Etats, institutions de l'asile, collectivités locales, citoyens européens jamais égalée : admission du droit au séjour des Ukrainiens en Europe une semaine seulement après le début du conflit et par tous les pays membres de l'Union européenne, droit accompagné d'un accès au soin, d'une aide sociale et financière, d'une mobilité possible sur le continent et l'autorisation de travailler, ouverture massive de places d'hébergement d'urgence, propositions d'hébergements citoyens, etc.

En France, où plus de 70 000 personnes auraient trouvé refuge selon les chiffres de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) publiés mercredi 27 avril 2022⁶, cette réaction a permis de lever immédiatement les obstacles majeurs qui empêchent habituellement l'installation et l'insertion des étrangers primo-arrivants dans le pays.

Cela dit, l'intensité et la rapidité avec laquelle cette mobilisation s'est faite, et cela dans tous les domaines (hébergement, éducation, soins médicaux et psychologiques, etc.), avec pour objectif de prendre en charge immédiatement et entièrement des populations réfugiées, montre à la fois une capacité de réaction importante mais pose également la question de la pérennisation.

Aussi, les exilés ukrainiens âgés constituent une population particulièrement vulnérable, qui cumule les facteurs liés à l'exil et au vieillissement, ce qui doit amener une réflexion approfondie sur les modalités de leur installation et intégration au niveau local, la réponse adéquate à leurs vulnérabilités spécifiques et besoins en termes d'accueil.

De manière générale, la plupart des réfugiés se trouvent en effet confrontés à trois principaux problèmes qui n'épargnent pas les réfugiés âgés⁷ :

- la désintégration sociale : systèmes d'aide sociale publics et familiaux défectueux en raison de la crise et de la dispersion des membres de la famille, d'où une augmentation du nombre de personnes âgées ayant besoin d'assistance ;

⁴ Alain Villez, « Ukraine : n'oublions pas les personnes âgées ! », Ouest-France, 18/03/2022.

⁵ Ibid.

⁶ Ces réfugiés ont été recensés via l'allocation pour demandeurs d'asile (Ada), l'indicateur le plus fiable pour mesurer le nombre de déplacés ukrainiens installés en France. « Nous dépassons ce jour les 70 000 déplacés ukrainiens couverts par l'allocation », a ainsi fait savoir le directeur général de cette administration, le préfet Didier Leschi (https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/nombre-de-refugies-accueillis-aides-trois-questions-sur-l-asile-des-ukrainiens-en-france_2172766.html).

⁷ Executive Committee of the High Commissioner's Programme, *Older Refugees: Looking Beyond the International Year of Older Persons*, UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), 7 February 2000.

- la désaffection sociale : sélection sociale négative via le départ des jeunes et personnes en bonne santé, abandonnant les personnes les plus faibles et les plus vulnérables et laissant alors les personnes âgées dans une situation particulièrement désespérée ;
- la dépendance chronique : situation d'exil aggravée par la pauvreté et la misère (manque d'accès aux droits et services sociaux) pour les personnes âgées seules, sans soutien de l'Etat ou de leur famille.

Dans le cas des réfugiés âgés, ces problèmes se conjuguent souvent, et les réponses sont peu adaptées, tant les besoins de cette population spécifique sont souvent négligés, en raison du fait que les réfugiés âgés sont loin d'être aussi visibles que les autres, en particulier les jeunes hommes⁸. La personne âgée est par définition celle qui ne pourra pas s'intégrer dans la société d'accueil par le travail, qui reste le vecteur essentiel d'intégration. Aussi, sa vulnérabilité spécifique, s'il y a lieu, vient donner plus d'importance encore à la question du lieu en fin de vie, en écho à l'espoir, pour beaucoup, du retour à la terre natale avant la mort.

Un rapport du « Centre for Policy on Ageing »⁹ du Royaume-Uni a identifié les principaux problèmes auxquels les exilés âgés sont confrontés :

- le manque de revenus : moins susceptibles d'obtenir un emploi rémunéré, les réfugiés âgés sont confrontés à des problèmes de revenus encore plus graves que les réfugiés en général ;
- les problèmes d'apprentissage de la langue : avoir de bonnes connaissances de la langue du pays d'accueil est une condition importante pour une intégration réussie, or l'apprentissage d'une langue devient généralement plus difficile avec l'âge ;
- la solitude et l'isolement social : la rupture des liens familiaux, et la tendance des autorités locales à répartir les demandeurs d'asile dans tout le pays d'accueil, et ainsi d'éviter la ghettoïsation, peut être difficile pour les migrants âgés, qui dépendaient du soutien de leur famille et ont besoin de développer des réseaux sociaux au sein des communautés locales dans leur pays d'accueil ;
- les problèmes de santé mentale : les réfugiés et demandeurs d'asile âgés peuvent souffrir de problèmes de santé mentale en raison de traumatismes causés par la violence du déracinement et du parcours migratoire
- les problèmes de santé physique : nombreuses sont les personnes âgées qui souffrent de maladies chroniques et qui, par manque d'accès ou de moyens, renoncent à un traitement.

Cela dit, on ignore encore beaucoup des conséquences de l'exil pour les personnes âgées. D'un point de vue quantitatif, selon le « Portail sur les données migratoires »¹⁰,

⁸ Selon les estimations, les migrants âgés représentaient 34,3 millions de personnes, soit 12,2 % de la population de migrants internationaux au milieu de l'année 2020 (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies 2020 : <https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock>).

⁹ Centre for Policy on Ageing (2016), Diversity in older age – Older refugees and asylum seekers <http://www.cpa.org.uk/information/reviews/CPA-Rapid-Review-Diversity-in-Older-Age-Refugees-and-Asylum-Seekers.pdf>

¹⁰ Le Portail, lancé en décembre 2017, est géré et développé par le Centre d'analyse de données migratoires mondiales (Global Migration Data Analysis Centre, GMDAC) de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). <https://www.migrationdataportal.org/fr>

il est important de recueillir, de traiter et de communiquer des données sur les personnes âgées dans le contexte de la migration afin d'améliorer les politiques et la planification. « *Actuellement, plusieurs sources fournissent des données sur la migration ventilées par âge. Néanmoins, étant donné la grande attention portée à l'aide aux groupes de migrants les plus vulnérables, à savoir les femmes et les enfants, les données sur la population migrante âgée ne sont qu'occasionnellement préparées et utilisées. [...] Ces dernières risquent d'être négligées, ce qui pourrait perpétuer les vulnérabilités et les inégalités. En outre, les données sur les personnes âgées restées au pays et leurs besoins sont insuffisantes.* »¹¹ Sur le terrain, les organisations venant en aide aux réfugiées ne recueillent presque pas de données sur les personnes âgées et leurs besoins particuliers en matière de soins de santé¹².

Aussi, les chiffres traduisent mal le vécu, le rôle et les difficultés individuelles rencontrées par les personnes âgées en situation d'exil.

D'une part, les traumatismes liés au parcours d'exil, au déracinement, aux violences et privations vécues dans le pays d'origine et le pays d'accueil, la perspective de vieillir et de mourir dans un pays inconnu, recèlent de profondes conséquences à surmonter au quotidien. Comme le soulignent C. Bolzman et H. Scott dans leur étude de 1999 axée sur les aspects psychologiques des réfugiés âgés, « *le vieux survivant doit regarder à nouveau l'interminable deuil et la souffrance* »¹³.

D'autre part, si le sort des réfugiés âgés peut être dur, ils ne doivent pas être vus comme des bénéficiaires passifs et dépendants de l'assistance. Les réfugiés âgés sont souvent des chefs officiels ou officieux de leurs communautés. Ils constituent des ressources précieuses pour le maintien du niveau de vie des ménages, au plan de l'orientation et du conseil, ils transmettent la culture, les qualifications et les métiers qui contribuent beaucoup à préserver les traditions des personnes dépossédées et déplacées. Par exemple, les résultats d'une enquête sur le vieillissement des ménages migrants et non migrants dans les communautés d'origine, dont le Kirghizistan, le Bangladesh, le Mozambique et la Jamaïque, ont révélé l'existence d'un nombre important de ménages à « génération sautée » composés de personnes âgées et de petits-enfants, au sein desquels les personnes âgées sont susceptibles d'aider leurs enfants adultes qui ont migré en s'occupant des enfants, en effectuant des tâches ménagères et par des contributions financières¹⁴.

En 2000, le Comité permanent du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a adopté une « Politique sur les réfugiés âgés ». Fondé sur les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, adoptés en 1991, ce texte insiste sur le fait que les réfugiés âgés ne doivent pas être perçus comme des individus passifs recevant l'aide, mais comme des personnes utiles ayant beaucoup à offrir¹⁵.

¹¹ Ibid.

¹² Voir notamment l'étude de Sigrid Lupieri sur la santé des réfugiés syriens âgés en Jordanie : Sigrid Lupieri (2018), The neglected health needs of older Syrian refugees in Jordan, Forces Migration Review, Syrians in displacement, N°57, February 2018.

¹³ Bolzman C. et Scott H., « Exil et vieillesse : les réfugiés âgés en Europe », Diversité et citoyenne citoyenneté : la lettre de l'IRFAM, n°22, février 2010, Liège, p. 22 à 29

¹⁴ UNFPA and HelpAge International (2012), *Ageing in the Twenty-First Century*, UNFPA and HelpAge International.

¹⁵ Executive Committee of the High Commissioner's Programme, *Older Refugees: Looking Beyond the International Year of Older Persons*, UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), 7 February 2000.

En conséquence, et sur la base d'une étude entreprise par l'ONG HelpAge International¹⁶, le HCR s'est rendu compte qu'en dépit de leurs besoins spécifiques il était plus bénéfique aux réfugiés âgés d'être intégrés aux programmes d'ensemble de protection et d'assistance plutôt que de disposer de services séparés.

Toutefois, en plus d'être souvent négligés lorsqu'il s'agit de leurs besoins particuliers en matière de santé, les réfugiés âgés reçoivent souvent peu de reconnaissance pour la contribution qu'ils apportent aux familles et aux communautés, explique Sigrid Lupieri¹⁷.

C'est pour participer à la nécessaire réflexion sur les conséquences de ce déplacement de population – sans précédent en Europe depuis la seconde guerre mondiale – pour une frange de la population particulièrement vulnérable et négligée que la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer cet appel. Celui-ci invite à étudier les conséquences de l'exil en France pour les personnes âgées venant d'Ukraine, notamment l'adéquation de l'aide prodiguée aux spécificités de cette population en exil, en particulier les modalités de l'installation et de l'intégration au niveau local, les vulnérabilités spécifiques, les besoins en termes de santé, etc.

- Qui sont les personnes âgées venant d'Ukraine en exil en France ? Dans quelle situation familiale, matérielle, physique, etc. se trouvent-elles ?
- Comment perçoivent-elles leur situation et leur avenir ? Comment apprécient-elles leur vie en France et la qualité de leur prise en charge ?
- Comment se déroule leur accueil en France ? Dans quelles conditions vivent-elles ?
- Quels sont leurs besoins et comment les satisfont-elles ?
- Quelles sont les conséquences de leur mode d'accueil sur leurs vulnérabilités et leur prise en charge (accès aux soins, etc.) ?
- Quels liens gardent-elles avec leur pays d'origine ?

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en **France**.

¹⁶ Le HCR et le Bureau humanitaire de la communauté européenne (ECHO) ont conjointement mandaté une étude sur les personnes âgées dans les situations d'urgence, étude qui a été entreprise par l'ONG HelpAge International (HAI) et qui a abouti à la rédaction d'un guide intitulé *The Ageing World and Humanitarian Crisis : Guidelines for Best Practice*. HAI a conclu « si l'invisibilité, l'exclusion et l'impuissance sont des thèmes communs émergeant de l'expérience des personnes âgées, la consultation, l'inclusion et la prise en charge de soi par le biais du partenariat ont émergé comme les premiers indicateurs de pratiques exemplaires ».

¹⁷ Sigrid Lupieri (2018), The neglected health needs of older Syrian refugees in Jordan, Forces Migration Review, Syrians in displacement, N°57, February 2018.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être soutenus dans leur candidature par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après (voir « Calendrier ») **avant le 3 juillet 2022 à minuit (heure de Paris) ou le 17 juillet 2022 à minuit (heure de Paris).**

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
6. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
7. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 20 juin 2022 au 17 juillet 2022 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats dans les deux semaines suivant la date limite de chaque cycle, soit le **17 juillet pour le 1^{er} cycle** et le **31 juillet pour le second** (voir « Calendrier »).

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au lauréat :
 - une **bourse de recherche individuelle de 18 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- La période de recherche commence au plus tôt le **1er août 2022**, au plus tard le 15 août 2022. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le lauréat à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le lauréat doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche

pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

L'appel sera ouvert durant au moins quatre semaines à compter du lancement le **20 juin 2022**, et se terminera le **17 juillet 2022** à minuit (heure de Paris). L'appel pourra être prolongé si nécessaire.

Au cours de cette période, les candidatures seront examinées par cycles. Il y aura 2 cycles d'examen des candidatures : le premier sera clos le **3 juillet 2022** à minuit (heure de Paris), tandis que le second sera clos le **17 juillet 2022** à minuit (heure de Paris).

La Fondation fournira une décision de financement à chaque candidat dans les deux semaines suivant la date limite de chaque cycle, soit le 17 juillet pour le 1^{er} cycle et le 31 juillet pour le second.

La recherche débutera au plus tôt le **1^{er} août 2022**, au plus tard le 15 août 2022, et se terminera au plus tôt le **1^{er} août 2023**, au plus tard le 15 août 2023.

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné est susceptible d'être soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr